



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Douze Décembre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. Mme AUBIN.  
M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. Mme JEUNE.  
Mme MINARD de CHABANNES. M. HUSSON. M. BOUTONNAT.  
Mme VAZ.**

Formant la majorité des membres en exercice.

DATE DE  
CONVOCAION  
**8 DÉCEMBRE 2023**

DATE D'AFFICHAGE  
**8 DÉCEMBRE 2023**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : **21**  
PRESENTS : **15**  
VOTANTS : **19**

### Excusés :

- M. FERBOS, pouvoir à Mme QUATRESSOUS,
- M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES,
- M. TALABARD, pouvoir à M. BOUCHET,
- Mme PÉRICHON,
- Mme MOUILLÈRE, pouvoir à Mme CHERVIN.

### Absent :

- M. MARTIN.

**Madame Marjorie VAZ a été élue Secrétaire.**

**OBJET :  
REDEVANCE  
ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF –  
TARIFS AU 1ER  
JANVIER 2024.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'exploitation du réseau d'assainissement collectif de la Commune de Lapalisse est confiée au Syndicat Mixte Vallée de la Besbre depuis le 1er janvier 2010.

La rémunération versée au SIVOM Vallée de la Besbre pour l'exploitation de son réseau d'assainissement est indexée sur le taux d'inflation moyen annuel de l'année N-1.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil d'augmenter ces tarifs comme suit :

- Abonnement : 63 € HT par an (*ancien tarif : 60 € HT*)
- Prix au m3 d'eau consommée : 1,70 € HT (*ancien tarif : 1,60 € HT*)

Il précise que ces modifications ont reçu un avis favorable de la Commission des Finances réunie le 30 novembre dernier.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les nouveaux tarifs applicables pour la redevance d'Assainissement Collectif à compter du 1er janvier 2024 tels qu'ils suivent :

- Abonnement : 63 € HT par an

- Prix au m<sup>3</sup> d'eau consommée : 1,70 € HT

- de notifier cette décision au plus vite au Syndicat Mixte Vallée de la Besbre qui a en charge la facturation aux usagers.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le 26 DEC. 2023

Publié ou Notifié

le : 13 DEC. 2023

Accusé de réception de la télétransmission  
le :

Le Maire,

